

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUCUNE AUTORISATION PRÉFECTORALE NE SERA ACCORDÉE POUR L'OUVERTURE DÉROGATOIRE DES COMMERCES LE DIMANCHE 3 JANVIER

Laon, le 02 janvier 2021

L'ouverture dominicale des commerces ne sera pas accordée au titre des prérogatives préfectorales le 3 janvier eu égard à la situation sanitaire fragile de l'Aisne et de la nécessité d'un recul suffisant pour apprécier les conséquences de la période des fêtes sur cette situation.

Cependant le préfet a autorisé l'ouverture du dimanche pour tous les autres dimanches de janvier pour le secteur de l'habillement, qui l'avait saisi. Les autres demandes seront examinées avec bienveillance.

Pour rappel, certains commerces bénéficient déjà d'une autorisation permanente en application du code du travail car considérés comme nécessaires aux besoins du public. C'est le cas par exemple des boulangeries, débits de tabacs, fleuristes, poissonniers.

Tous les commerces ne seront donc pas fermés le 3 janvier.